

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## **Wiziboat**

Société Anonyme  
au capital de 80 420,85 €  
1503, route des Dolines - Le Thélème  
06560 Valbonne

**Exercice clos le 31 mars 2023**

## **Grant Thornton**

Société par Actions Simplifiée d'Expertise  
Comptable et de Commissariat aux Comptes  
au capital de 2 297 184 €  
Inscrite au tableau de l'Ordre de la région  
Paris Ile de France et membre  
de la Compagnie régionale de Versailles  
et du Centre  
632 013 843 Nanterre  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

## WIZIBOAT

Exercice clos le 31 mars 2023

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Wiziboat,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Wiziboat relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels qui expose les hypothèses sous-tendant l'application de continuité d'exploitation.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

### ***Informations relatives au gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

### ***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé

conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 28 juillet 2023

Le commissaire aux comptes

**Grant Thornton**

**Membre français de Grant Thornton International**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Laurent Bouby', written over a horizontal line.

Laurent Bouby  
Associé

## BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	1 053 399	345 947	707 452	639 424	68 028	10.64
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage							
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations en cours							
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	1 950		1 950		1 950		
	<b>Total II</b>	<b>1 055 349</b>	<b>345 947</b>	<b>709 402</b>	<b>639 424</b>	<b>69 978</b>	<b>10.94</b>
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	325 349	184 506	140 843	101 832	39 011	38.31
	Autres créances	259 280		259 280	313 056	53 775-	17.18-
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	2 903		2 903	9 442	6 539-	69.26-	
Charges constatées d'avance (3)	3 091		3 091	9 605	6 515-	67.82-	
	<b>Total III</b>	<b>590 623</b>	<b>184 506</b>	<b>406 116</b>	<b>433 934</b>	<b>27 818-</b>	<b>6.41-</b>
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>1 645 972</b>	<b>530 453</b>	<b>1 115 518</b>	<b>1 073 358</b>	<b>42 160</b>	<b>3.93</b>

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

## BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2023 12	Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 80 421 )	80 421	75 000	5 421	7.23
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	377 300	91 740	285 560	311.27
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
Report à nouveau	503 456-	53 313-	450 143-	844.34-	
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	<b>536 059-</b>	<b>450 143-</b>	<b>85 916-</b>	<b>19.09-</b>	
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total I</b>	<b>581 795-</b>	<b>336 716-</b>	<b>245 079-</b>	<b>72.78-</b>	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
<b>Total II</b>					
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
<b>Total III</b>					
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	1 154		1 154	
	Emprunts et dettes financières diverses	16 524	74 254	57 730-	77.75-
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 278 158	1 029 643	248 515	24.14	
Dettes fiscales et sociales	96 501	52 489	44 012	83.85	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	291 938	238 863	53 075	22.22	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	13 039	14 826	1 788-	12.06-
	<b>Total IV</b>	<b>1 697 313</b>	<b>1 410 075</b>	<b>287 238</b>	<b>20.37</b>
	Ecarts de conversion passif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>		<b>1 115 518</b>	<b>1 073 358</b>	<b>42 160</b>	<b>3.93</b>

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

1 697 313 1 410 075



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023 12			Exercice N-1 31/03/2022 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises	79 577		79 577		79 577	
Production vendue de biens						
Production vendue de services	822 575		822 575	693 300	129 275	18.65
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>902 152</b>		<b>902 152</b>	<b>693 300</b>	<b>208 852</b>	<b>30.12</b>
Production stockée						
Production immobilisée			113 361	114 683	1 322-	1.15-
Subventions d'exploitation				500	500-	100.00-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 074	1 830	3 244	177.25
Autres produits			514	33 351	32 837-	98.46-
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 021 101</b>	<b>843 664</b>	<b>177 437</b>	<b>21.03</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises			76 745		76 745	
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			999 687	857 598	142 089	16.57
Impôts, taxes et versements assimilés			3 601	2 164	1 438	66.45
Salaires et traitements			125 853	105 502	20 351	19.29
Charges sociales			43 791	39 101	4 690	11.99
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			181 901	119 973	61 928	51.62
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			117 219	56 059	61 159	109.10
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 989	90	2 899	NS
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 551 786</b>	<b>1 180 486</b>	<b>371 300</b>	<b>31.45</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>530 686-</b>	<b>336 823-</b>	<b>193 863-</b>	<b>57.56-</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2023	12	Exercice N-1 31/03/2022	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>						
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	13 328		3 055		10 273	336.29
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	13 328		3 055		10 273	336.29
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	13 328-		3 055-		10 273-	336.29-
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	544 013-		339 878-		204 136-	60.06-
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>						
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	146		127 203		127 058-	99.89-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	146		127 203		127 058-	99.89-
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	146-		127 203-		127 058	99.89
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	8 100-		16 938-		8 838	52.18
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	1 021 101		843 664		177 437	21.03
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	1 557 160		1 293 807		263 353	20.35
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	536 059-		450 143-		85 916-	19.09-

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 115 518.36 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 902 152.33 Euros et dégageant un déficit de 536 059.31- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Sur l'exercice, la société a réalisé une augmentation de capital de 325.251 € prime d'émission incluse, au cours du mois de 06/2022 par l'émission de 36.139 actions nouvelles.
- Sur l'exercice, la société a souscrit un prêt participatif de 40.000 € sur une durée de 12 mois à un taux de 13 %. Elle a aussi remboursé intégralement le prêt participatif de 80.000 € réalisé sur l'exercice précédent.
- Le conflit militaire consécutif à l'invasion de l'Ukraine par la Russie depuis le 24 février 2022 a exposé WIZIBOAT à de nouvelles incertitudes économiques, comme toutes les sociétés.  
Cependant, WIZIBOAT ne disposant d'aucune implantation dans ses pays, aucun de ses salariés n'est exposé, tout comme aucun de ses actifs.

#### Continuité d'exploitation :

Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation au regard du protocole d'accord signé le 23 juin 2023 prévoyant :

- Acquisition par BOATING SOLUTIONS de 45,6% du capital actuel.
- Augmentation de capital réservée à BOATING SOLUTIONS d'un montant de 1 million d'euros.

Par conséquent, et sous réserve de la bonne réalisation de la prise de contrôle par le Groupe BENETEAU par le biais de sa filiale BOATING SOLUTIONS évoqué ci-dessous, le conseil d'administration a arrêté les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2023 en considérant qu'il n'existait pas d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 30 juin 2023, la société WIZIBOAT et le Groupe BENETEAU par le biais de sa filiale

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

BOATING SOLUTIONS, ont annoncé par voie de communiqué de presse la signature d'un protocole d'accord exclusif en vue de la prise de contrôle de la société WIZIBOAT par BOATING SOLUTIONS à hauteur de 74 %.

Le protocole d'accord signé le 23 juin 2023 prévoit les opérations suivantes :

- Acquisition par BOATING SOLUTIONS de 45,6% du capital actuel au prix de 1,641€ par action auprès de la société holding Prodaly, entité détenue majoritairement par Monsieur Christian Constantin, actuel Président du Conseil d'Administration, qui démissionnera de sa fonction à l'issue de l'opération.

- Augmentation de capital réservée à BOATING SOLUTIONS d'un montant de 1,0 M€, au prix de 1,641€ par action.

Ces opérations seront réalisées uniquement si l'Assemblée Générale, qui aura lieu le 4 août 2023, approuve les résolutions autorisant l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée à BOATING SOLUTIONS. Elle devra également ratifier la composition du conseil d'administration de Wiziboat, répartie entre 2 sièges pour BOATING SOLUTIONS et 1 pour Pierre-Olivier Bidault Sire qui restera Directeur Général de WIZIBOAT.

### - REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

#### Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La société propose principalement des abonnements pour la location de courte durée de bateaux partagés.

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

La société comptabilise le chiffre d'affaires :

- pour les ventes de marchandises lors du transfert de propriété
- pour les prestations de services :
- \* la société propose des abonnements qui sont facturés et reconnus en chiffres d'affaires mensuellement
- \* et des prestations de réparations en cas de dommages qui sont reconnus lors de la réalisation du service.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées en fonction de l'avancée des procédures en cours.

Coûts d'emprunt :

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus indépendamment de l'utilisation qui est faite des fonds empruntés.

Bon Souscription d'Action :

Les BSA sont des droits de souscrire à une future augmentation de capital. Le prix de souscription de l'action est connu lors de l'acquisition du bon. Comptablement, les BSA sont comptabilisés dans le compte 104500.

Résultat Exceptionnel :

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels éventuels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de la société, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

Frais d'établissements et de développement au bilan :

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est de 5 ans.

### Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

### Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

#### Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	8 03 470		249 929
Prêts, autres immobilisations financières			1 950
TOTAL			1 950
TOTAL GENERAL	8 03 470		251 879

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 053 399	1 053 399
Prêts, autres immobilisations financières			1 950	1 950
TOTAL			1 950	1 950
TOTAL GENERAL			1 055 349	1 055 349

Des dépenses liées aux développements de la plateforme de Back Office, des applications mobiles IOS et Android et de la plateforme des boitiers ont été activées sur l'exercice.

La durée d'amortissement retenue est de 5 ans.

#### Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	164 046	181 901		345 947
TOTAL GENERAL	164 046	181 901		345 947

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	181 901				
TOTAL GENERAL	181 901				

**ANNEXE**

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

**Etat des provisions**

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	67 288	117 219			184 506
TOTAL	67 288	117 219			184 506
TOTAL GENERAL	67 288	117 219			184 506
Dont dotations et reprises d'exploitation		117 219			

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 950		1 950
Autres créances clients	325 349	325 349	
Personnel et comptes rattachés	699	699	
Taxe sur la valeur ajoutée	219 750	219 750	
Divers état et autres collectivités publiques	8 100	8 100	
Débiteurs divers	30 731	30 731	
Charges constatées d'avance	3 091	3 091	
TOTAL	589 670	587 720	1 950

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 154	1 154		
Emprunts et dettes financières divers	16 524	16 524		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 278 158	1 278 158		
Personnel et comptes rattachés	9 368	9 368		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 411	11 411		
Taxe sur la valeur ajoutée	74 866	74 866		
Autres impôts taxes et assimilés	856	856		
Autres dettes	291 938	291 938		
Produits constatés d'avance	13 039	13 039		
TOTAL	1 697 313	1 697 313		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	40 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	103 231			

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	0.1500	500 000	36 139		536 139

Au cours du mois de juin 2022, une augmentation de capital de 5.420,85 € par l'émission de 36.139 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,15 euro chacune est intervenue portant le capital de 75.000 € à 80.420,85 €. Les actions nouvelles ont été émises au prix unitaire de 9 € soit avec une prime d'émission unitaire de 8,85 €.

Une prime d'émission de 319.830,15 € a été comptabilisée dans le cadre de cette opération et les frais liés à cette augmentation de capital ont été imputés sur cette prime a hauteur de 34.270,20 €.

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

### Instruments dilutifs :

- Sur l'exercice précédent, la société a émise 100.000 bons de souscription d'actions (BSA1) donnant le droit chacun de souscrire, d'ici le 1er juin 2023, une action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,15 euro moyennant un prix de souscription de douze euros par action nouvelle. Le prix de souscription des 100.000 BSA1 est de 1.500 €. Au 1er juin 2023 les BSA1 n'ont pas été exercés, ils sont donc devenus caducs.

- Sur l'exercice précédent, la société a émise 100.000 bons de souscription d'actions (BSA2) donnant le droit chacun de souscrire, d'ici le 1er juin 2024, une action ordinaire nouvelle de la Société d'une valeur nominale de 0,15 euro moyennant un prix de souscription de quinze euros par action nouvelle. Le prix de souscription des 100.000 BSA2 est de 1.500 €.

### Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Incorporelles	Linéaire	5 ans

### Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

A l'ouverture de l'exercice, les créances clients étaient dépréciées à hauteur de 67.288 € sur un total de créances clients à l'actif du bilan au 31/03/2022 de 169.119 €

Au cours de l'exercice, une provision complémentaire a été comptabilisée pour 117.219 € soit une provision pour dépréciation de 184.506 € au 31/03/2023 sur un total de créances clients à l'actif du bilan au 31/03/2023 de 325.349 €



## ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

### Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	33 600
Autres créances	21 096
Total	54 696

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes financières diverses	34
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	232 025
Dettes fiscales et sociales	12 053
Autres dettes	56 771
Total	300 883

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances clients et comptes rattachés	39 300		
Autres créances	24 517		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	958 802		
Autres dettes	10 000	205 167	

Les créances clients pour 39.300 € concernent les sociétés liées suivantes :

- ARTHELEO pour 5.000 €
- NAUTIC FORCE pour 700 €
- PRODALY NAUTISME pour 33.600 €

Les autres créances pour 24.517 € concernent les sociétés liées suivantes :

- WIZILEASE pour 6.996 €
- KROISSANCE MANAGEMENT pour 2.880 €
- FINAPLC pour 14.641€

Les dettes fournisseurs pour 958.802 € concernent les sociétés liées suivantes :

- FINAPLC pour 243.033 €
- ARTHELEO pour 273.386 €
- KROISSANCE pour 109.180 €
- NAUTIC FORCE pour 202.463 €
- WIZILEASE pour 39.358 €
- PRODALY NAUTISME pour 91.382 €

Les autres dettes pour 215.167 € concernent les sociétés liées suivantes :

- PRODALY pour 205.167 €
- WIZILEASE pour 10.000 €

La société WIZIBOAT a signé une convention de prestations de service avec la société ARTHELEO pour des prestations en matière commercial, marketing et ressources humaines pour un montant forfaitaire annuel de 106.000 € HT.

La société WIZIBOAT a signé une convention de prestations de service avec la société FINAPLC pour des prestations en matière administrative, financière et gestion de trésorerie pour un montant forfaitaire annuel de 106.000 € HT.

Par ailleurs, la société WIZIBOAT bénéficie de prestations courantes dans des conditions normales avec d'autres sociétés du Groupe dans le cadre de son activité.

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

### Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	3 36 7 16 -
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	3 36 7 16 -
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	3 36 7 16 -
Variation en cours d'exercice	
Variation du capital	5 4 2 1
Variation des primes, reserves, report a nouveau	2 8 5 5 6 0
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	4 5 7 3 5 -
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	2 9 0 9 8 1
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	2 9 0 9 8 1

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

### Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	1
Total	1

La société a aussi 1 apprenti.

### Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	1 3 3 2 8	
Dont entreprises liées	6 3 0 4	

### Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Néant

## ANNEXE

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant

#### Engagements financiers

##### Engagements donnés

##### Engagements reçus

#### Accroissements et allègements dette future d'impôt

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Nature des différences temporaires	Montant
Déficits reportables	1 925 453